

VAL D'ORGE ESCRIME ORGANISE SA 1^{ère} RENCONTRE INTER-CLUBS

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020

Article 1	Epreuve individuelle pour les M9, M11, M13 et M15 garçons et filles au fleuret électrique. Elle est ouverte à tous les tireurs licenciés des clubs d'Antony, Bures, Etampes, Mennecy, Orsay et Val d'Orge.								
Article 2	Normes pour les tenues : les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse) 350 NW. Les tireurs M13 et M15 doivent être équipés d'une sous-cuirasse 800 NW Taille des lames : <ul style="list-style-type: none">• M9 : lame 0• M11 : lame 0 ou 2• M13 : lame 2 (poignée orthopédique autorisée)• M15 : lame 5								
Article 3	Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.								
Article 4	Les tireurs devront être en possession de leur licence 2020 – 2021. Aucun surclassement possible.								
Article 5	Formule et règlement de l'épreuve : <ul style="list-style-type: none">• 1 tour de poule à 4, 5 ou 6 tireurs en fonction du nombre d'engagés (sans élimination). Les matchs se tirent en 3 touches (2') pour les M9, 4 touches (2') pour les M11 et 4 touches (3') pour les M13.• 1 tableau d'élimination directe sans repêchages pour toutes les catégories. Les matchs se tirent en 6 touches (2 reprises de 2') pour les M9, 8 touches (2 reprises de 2') pour les M11 et 8 touches (2 reprises de 3') pour les M13.• La constitution des poules se fait au hasard mais tient compte des clubs (décalage par club si possible)• Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour le bon déroulement de la compétition. Les frais d'engagement s'élèvent à 5€								
Article 6	La buvette ne servira que des boissons (chaudes et froides) en raison du contexte sanitaire								
Article 7	Inscriptions et arbitrage : Il est demandé aux clubs de fournir un arbitre à partir de 4 tireurs inscrits (toutes catégories confondues). Les inscriptions seront à réaliser par mail pour le vendredi 09 Octobre 23 : 59 au plus tard. valdorreescrime@gmail.com								
Article 8	Les 8 premiers seront récompensés.								
Article 9	Horaires et lieu <table><tr><td>- M9 (nés en 2012 et 2013)</td><td>appel à 13h / scratch à 13h15</td></tr><tr><td>- M11 (nés en 2010 et 2011)</td><td>appel à 09h / scratch à 09h15</td></tr><tr><td>- M13 (nés en 2008 et 2009)</td><td>appel à 13h / scratch à 13h15</td></tr><tr><td>- M15 (nés en 2006 et 2007)</td><td>appel à 09h / scratch à 09h15</td></tr></table>	- M9 (nés en 2012 et 2013)	appel à 13h / scratch à 13h15	- M11 (nés en 2010 et 2011)	appel à 09h / scratch à 09h15	- M13 (nés en 2008 et 2009)	appel à 13h / scratch à 13h15	- M15 (nés en 2006 et 2007)	appel à 09h / scratch à 09h15
- M9 (nés en 2012 et 2013)	appel à 13h / scratch à 13h15								
- M11 (nés en 2010 et 2011)	appel à 09h / scratch à 09h15								
- M13 (nés en 2008 et 2009)	appel à 13h / scratch à 13h15								
- M15 (nés en 2006 et 2007)	appel à 09h / scratch à 09h15								
Article 10	Un protocole sanitaire sera mis en place et devra être respecté par l'ensemble des personnes présentes sur place (tireurs, accompagnateurs, maitres d'armes, arbitres...)								
Article 11	<table><tr><td>COSOM Pierre de Coubertin 131 bis, avenue de l'armée Leclerc 91600 SAVIGNY S/ ORGE (Entrée par le stade Jean Moulin)</td><td><u>Le président</u> Frédéric GABRIEL <u>Le Maître d'armes</u> Yann SIBILLE</td></tr></table>	COSOM Pierre de Coubertin 131 bis, avenue de l'armée Leclerc 91600 SAVIGNY S/ ORGE (Entrée par le stade Jean Moulin)	<u>Le président</u> Frédéric GABRIEL <u>Le Maître d'armes</u> Yann SIBILLE						
COSOM Pierre de Coubertin 131 bis, avenue de l'armée Leclerc 91600 SAVIGNY S/ ORGE (Entrée par le stade Jean Moulin)	<u>Le président</u> Frédéric GABRIEL <u>Le Maître d'armes</u> Yann SIBILLE								